Santé Québec Montérégie-Ouest

Bénévoles : accompagner un usager hospitalisé en fauteuil roulant de façon sécuritaire

Directives pour les milieux hospitaliers

Les essentiels à connaître comme bénévole

Votre présence peut permettre à un usager hospitalisé de sortir de sa chambre, de prendre l'air ou simplement de profiter d'un moment d'accompagnement. Votre accompagnement vise avant tout à offrir une présence à l'usager. Il ne remplace jamais le travail des préposés au transport.

Les déplacements en fauteuil roulant sont possibles dans certaines situations, mais doivent toujours être réalisés de façon sécuritaire et dans le respect des consignes établies. De plus, accompagner un usager en fauteuil roulant n'est jamais une obligation. Vous êtes toujours libre d'accepter ou de refuser si vous ne vous sentez pas à l'aise ou en mesure d'effectuer le déplacement.

Quand un déplacement n'est pas permis par un bénévole?

Vous ne pouvez pas accompagner un usager en fauteuil roulant :

- Pour le conduire à un rendez-vous médical, un examen ou un traitement dans l'hôpital.
- Si son état de santé est instable ou précaire ou nécessite une surveillance particulière, notamment en soins palliatifs.
- S'il présente un risque important de chute, nécessite l'assistance du personnel, est relié à un soluté ou à un équipement médical.

⃠ En tout temps, vous ne devez pas :

- Aider l'usager à se lever ou à se rasseoir.
- Effectuer un transfert vers un lit, une chaise ou un autre équipement.
- Lui fournir à boire ou à manger ou lui permettre d'acheter de la nourriture ou une boisson à la cafétéria ou dans une machine distributrice.

✓ Avant le déplacement

- Prendre connaissance du document « Conduire un fauteuil roulant en toute sécurité » et visionner la vidéo explicative, tous deux disponibles dans l'espaceBÉNÉVOLES (voir code QR au bas).
- Porter des chaussures fermées, sécuritaires et antidérapantes.

Santé Québec

- Obtenir l'autorisation de l'infirmière ou du professionnel responsable avant de partir, l'informer de l'endroit où vous allez et de la durée approximative de la sortie.
- S'assurer que l'usager est d'accord avec le déplacement et qu'il est déjà installé de façon sécuritaire dans son fauteuil.
- En cas de doute, ne partez pas et consultez le personnel soignant.

✓ Pendant le déplacement

- Demeurez avec l'usager en tout temps.
- Respectez les aires autorisées et ne vous rendez pas sur une autre unité de soins. À l'extérieur, restez près des entrées de l'hôpital et ne circulez pas dans le stationnement.
- Soyez attentif à tout malaise, essoufflement, fatigue, étourdissement ou inconfort. En présence d'un changement dans l'état de l'usager, avisez immédiatement le personnel soignant.
- Si l'usager ne souhaite plus poursuivre, interrompez le déplacement dès qu'il est sécuritaire de le faire et informez le personnel.
- Gardez une durée de sortie raisonnable et adaptée à la condition de l'usager.

✓ Au retour du déplacement

- Reconduisez l'usager à sa chambre ou à l'endroit indiqué par le personnel.
- Informez le personnel soignant de son retour et leur signaler toute situation inhabituelle observée pendant la sortie.
- Avant de partir, assurez-vous que l'environnement est sécuritaire et que la cloche d'appel est accessible.

Pour tous les détails, veuillez vous référer au processus administratif « Déplacement en fauteuil roulant d'un usager hospitalisé par un bénévole, en milieu hospitalier » (PRA-DSMSSS-10004).

Scannez ce code QR :

Ouvrez l'appareil photo de votre téléphone et pointez la caméra vers le code QR. Attendez quelques secondes.

Touchez le lien qui apparaît à l'écran.

La page espaceBÉNÉVOLES s'ouvrira. Si elle ne s'ouvre pas automatiquement, copiez l'adresse qui apparaît et collez-la dans votre navigateur.

Sur la page, cliquez sur « Rôle et responsabilités du bénévole », puis sur « Prioriser la sécurité, à tout moment ».

Vous y trouverez le document à lire ainsi que la vidéo à visionner.